

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS

RHÔNE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »
Étranger..... le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boîte dans la cour.

Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14.
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT

La nouvelle loi sur l'enseignement est une triste loi. La haine de Dieu et la passion de lui faire la guerre, telles sont les causes de cette loi; les résultats en seront lamentables.

Je ne veux l'examiner aujourd'hui qu'au simple point de vue des intérêts du pauvre, de l'ouvrier nécessiteux de la ville ou de la campagne.

Nos députés, nos honorables sénateurs de la gauche, connaissent-ils la malheureuse situation de beaucoup de leurs électeurs?

S'ils ne la connaissent pas, ils ont mille fois tort, car on doit s'instruire à fond des besoins de tous les groupes qu'on est appelé à représenter. S'ils la connaissent, comment ont-ils eu le courage de voter la loi qui exclut l'enseignement du Catéchisme de l'école, et qui exige l'assistance presque continuelle de l'enfant à la classe depuis l'âge de 6 ans jusqu'à 13 ans? A leur place, je n'aurais pas eu cette dureté.

Voilà un père et une mère de famille qui sont honnêtes mais qui n'ont au monde que leur honnêteté. Ils ont une location à payer, ils ont une famille à secourir; tout est cher, le travail manque parfois; quand ils reçoivent de l'ouvrage, ils ne perdent pas une minute dans le courant du jour; ils veillent jusqu'à dix ou onze heures du soir l'hiver, et ils sont levés à cinq heures pour travailler. Il faut ce labeur pour venir à bout d'élever les enfants sans se mettre dans les dettes. Les deux époux acceptent vaillamment leur tâche, ils ne se reposent que le dimanche et pas une seconde de la semaine n'est employée à s'amuser.

Est-il juste de charger encore ces pauvres parents d'apprendre le catéchisme à leurs enfants? Ne doit-on pas avoir pitié d'eux et être heureux que l'instituteur prenne sur lui une partie de leurs devoirs religieux envers leur famille? Il faut avouer que nos députés et nos sénateurs républicains sont d'une grande dureté de cœur; si c'est ainsi qu'on prend en main la cause du peuple parmi eux, je crois que le peuple fera sagement de ne plus leur confier cette cause.

On dirait vraiment que, pourvu qu'ils soient bien nourris, eux, bien rentés, bien assis sur leurs sièges, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Des pauvres qui les ont envoyés dans ce pays de Cocagne qu'on appelle la Chambre ils n'en ont cure, les élections sont faites. Lorsque de nouvelles élections viendront, ils songeront à flatter leurs électeurs pour avoir d'eux un nouveau mandat, mais, jusque-là, pas n'est besoin de s'inquiéter d'eux.

Et, après avoir voté à la hâte cette loi d'enseignement qui est une nouvelle charge ajoutée au fardeau du travail des indigents, nos députés, nos honorables sénateurs, sont partis allègrement en vacances, munis d'un billet de circulation sur les chemins de fer à 10 fr. par mois. Ils auront, sans doute, fumé des cigares exquis à la santé des prolétaires. Avec cela, vous n'avez pas raison de vous plaindre, ouvriers qui avez élus ces intéressants représentants.

La nouvelle loi aggrave encore par un autre côté les charges de l'ouvrier nécessiteux. En effet, elle lui interdit de disposer du travail de son enfant jusqu'à 13 ans. Cela ne semble rien, peut-être, à nos députés, et c'est beaucoup. On ne saurait croire à quel point un enfant de huit à neuf ans peut soulager son père, soit par son petit travail qu'on utilise, soit par ses petits profits et par sa nourriture qu'il gagne. Aux champs, c'est l'état principalement que le travail de l'enfant devient productif. Aussi la moitié des enfants au moins, les trois quarts dans beaucoup de communes, étaient retirés de l'école pendant l'été. Si l'on voulait remédier à quelques excès dans cette coutume des habitants de la campagne, il ne fallait pas cependant négliger les intérêts de ceux qui ont réellement besoin de leurs enfants. Il y avait un milieu à prendre en suivant l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande. Nos députés ont voulu plier tous les Français sous un joug uniforme; pour les épaules du riche, ce joug n'est rien; pour celles des familles aisées il n'est pas grand-chose; mais pour les familles pauvres, ce joug est excessivement pesant.

Des législateurs devraient spécialement prendre soin des pauvres, car les riches ont plus de moyens de se tirer d'affaire en tout: or, nous voyons que les républicains n'ont pas songé aux personnes qui mériteraient le plus de les occuper.

Dans la loi nouvelle, nous pouvons dire que la partie la plus intéressante de ce quatrième Etat dont les républicains parlent tant, est sacrifiée. Vivez comme vous pourrez, travailleurs dénués de fortune; mourez sur votre ouvrage, si vous voulez; la République n'a une pensée pour vous que lorsqu'il s'agit d'augmenter vos peines. Vous lui devez bien de la reconnaissance.

A bientôt l'examen de la loi d'enseignement au point de vue de l'exclusion des devoirs envers Dieu. Dès à présent, nous joignons notre voix à celle de nos confrères et collègues qui protestent, des quatre coins de la France, contre l'athéisme obligatoire.

FLEURY.

Unissons-Nous

Dans l'article qui précède, notre correspondant étudie cette loi, que nous avons appelée draconienne, dans un de nos précédents numéros, au point de vue matériel seulement. Il signale les embarras, les difficultés qu'en éprouveront les familles pauvres.

Dans un ordre supérieur, cette loi appelle davantage encore, parce qu'elle est frappée au coin de l'athéisme le plus éhonté, l'attention des hommes qui aiment la France et songent à son avenir.

Aussi nous nous empressons de reproduire la lettre suivante que le Comité lyonnais des intérêts catholiques a adressée aux pères de famille de Lille, signataires de la protestation dont nos lecteurs connaissent le texte :

Messieurs,

Nous nous associons à votre éloquente protestation contre la loi qui vient de proscrire de l'école tout enseignement religieux. Les principes que vous exposez avec tant de force et de clarté sont absolument indiscutables; nous y donnons notre pleine adhésion.

Nous ne pouvons admettre qu'en pleine lumière du christianisme, un gouvernement, quel qu'il soit, ait le droit d'exclure la connaissance de Dieu du minimum d'instruction dont il trace le programme obligatoire, au mépris du droit souverain du père de famille. Nous considérons qu'exclure l'idée même de Dieu de l'enseignement de la morale, c'est nier Dieu et supprimer la morale, entreprise que nulle autorité ne peut légitimement tenter, et à laquelle personne n'est obligé de se soumettre. Notre patriotisme s'indigne de cette odieuse tentative et s'effraie du péril de mort dont elle menace la France.

C'est pourquoi nous affirmons avec vous « que notre premier devoir est d'éloigner nos enfants de toute école qui, s'inspirant de cette loi d'impiété, ferait courir un péril certain à l'âme de la jeunesse. »

Nous éloignerons de ces écoles funestes tous ceux sur qui nous pouvons exercer quelque influence et nous aiderons les pères de famille à garder intact le pouvoir qui leur appartient sur l'instruction de leurs enfants.

Enfin, sans vouloir empiéter sur le domaine de l'autorité ecclésiastique, nous offrirons notre appui, nos conseils, nos secours à tout citoyen à qui sa conscience imposera le devoir de résister à cette loi de malheur.

Travaillons ensemble, Messieurs, à cette œuvre chrétienne et patriotique.

Veillez agréer, avec l'expression de nos sympathies les plus vives, l'assurance de tout notre dévouement.

Les membres présents du comité des intérêts catholiques du diocèse de Lyon :

LUCIEN BRUN, président;
BRAC DE LA PERRIERRE et DUCURTIL, vice-présidents;
GAIRAL et G. PERRIN, secrétaires;
BRAUNE, J. BLANCHON, L. CHARVÉRIAT, DEBANNE, DUCRUET, FLORY, GIRIN, A. GROS, CH. JACQUIER, N. LE MIRE.

Lyon, 8 avril 1882.

Un comité de juristes offrira son concours à tous ceux qui auront le désir d'être éclairés sur les difficultés que fera naître l'exécution de la loi.

Nous ferons connaître très prochainement son organisation et son adresse.

COURSE AUX NOUVELLES

Pierre de touche. — Le fameux recensement des catholiques au moyen des Pâques, système Talandier, a été mis aux épreuves par la commission d'initiative. Cette commission a dû comprendre que le Parlement est assez ridicule comme cela.

Peut-être adopteront-ils de faire le dénombrement des libres-mangeurs pour le vendredi-saint. Ce travail serait facile.

Mais ils sont trop rusés pour cela!

Consolations. — C'est que c'était un beau spectacle de visiter nos églises dimanche dernier. Toutes étaient envahies et jusque dans nos plus petites chapelles, la place était laissée aux hommes qui venaient en foule affirmer leur foi, leurs croyances et aussi leur confiance en l'avenir.

Combien d'escouades de recenseurs aurait-il fallu pour les compter tous?

Elections d'Ecully. — Dimanche dernier, jour de Pâques, (et justement peut-être parce que c'était le jour de Pâques), avaient lieu les élections municipales de la commune d'Ecully. Les catholiques ont su concilier leur devoir religieux avec leur devoir civique. Ils ont dignement rempli les deux.

La liste conservatrice a passé toute entière.

Un peu de courage, de l'énergie, et les élections multiples qui auront lieu à la fin de ce mois ne se feront pas toutes à la satisfaction des maîtres du jour.

Sa Sainteté Léon XIII. — Quelques jours viennent de temps à autre faire diversion aux tristesses qui accablent le cœur du Souverain Pontife.

Il y a quelques jours, nous annoncions la bonne nouvelle que l'Allemagne était représentée auprès du Saint-Siège. Nous apprenons aujourd'hui que la reprise des relations diplomatiques entre le Vatican et la Grande-Bretagne sera bientôt un fait accompli, par suite des heureux résultats de la mission de Mgr Capel.

On désigne dès à présent l'honorable E. Plumkett, comme représentant éventuel du cabinet de Saint-James auprès de la curie romaine.

Baptême royal. — Une dépêche, qui nous est particulièrement adressée de Stuttgart, nous mande que le roi de Wurtemberg, Charles I^{er}, a dû recevoir, ces jours derniers, des mains du Saint-Père, le baptême catholique. Il y a déjà quelque temps que le roi Charles avait formé le dessein de se convertir à la religion catholique; la personne qui l'y a toujours encouragé n'est autre que son auguste épouse, la reine Olga, laquelle considère avec raison le catholicisme comme se rapprochant bien davantage de la religion grecque, où elle est née, que le protestantisme. (Clairon).

La rose d'or — que le Pape bénit chaque année, le quatrième dimanche de carême, pour être envoyée à quelque princesse catholique, comme marque de sa faveur paternelle, a été remise à l'archiduchesse Stéphanie d'Autriche, princesse héritière.

Cercle d'ouvriers. — Une députation d'ouvriers du Cercle catholique du boulevard Montparnasse, a été reçue, le 11 avril, par le Pape. Dans une adresse présentée en leur nom à Léon XIII, les délégués des ouvriers ont déclaré qu'ils étaient venus saluer « le plus ferme rempart des droits populaires, car l'Eglise seule peut opérer le relèvement matériel et moral de l'ouvrier. » Visiblement ému, le Souverain Pontife a répondu qu'il faisait des vœux pour le développement de la belle œuvre des cercles qu'il regarde comme une des grandes forces catholiques, et qu'il priait beaucoup pour la France. Il a remis ensuite à chacun des assistants un souvenir de son pèlerinage. (Le Français).

Union générale. — Nous avons écrit, la semaine dernière, que la souscription aux actions de la nouvelle société était largement couverte, grâce à la confiance qu'inspirent les hommes de cœur qui ont entrepris cette œuvre de réparation.

Nous confirmons notre dire, et nous pouvons annoncer que très prochainement aura lieu l'assemblée générale des souscripteurs, à l'issue de laquelle, nous l'espérons, sera définitivement constituée la société: *Union nouvelle*.

Conférences. — Déjà nous avons annoncé pour le dimanche 23 avril, une conférence par M. le Baron Paul Dallemagne, grande salle de l'avenue de Noailles, 55 et 57. La réunion sera présidée par M. le comte Héliou de Barrême.

Le conférencier traitera de *la République en face de la Liberté*.

Œuvre du Sacré-Cœur. — Les recettes, pour le mois de mars 1882, se sont élevées à la somme de 121,253 fr. 65 c.

La somme disponible, à la même époque, est de 539,938 fr. 08 c.

Nous engageons vivement les personnes qui veulent le relèvement de la France, à se rappeler cette œuvre de réparation.

L'Assemblée, en 1873, et au nom de la France, a fait un

vœu. Il nous appartient à tous d'aider à l'accomplissement de cette promesse, par nos dons, par nos prières.

Les morts vont vite. — La semaine dernière mourrait dans sa 89^e année, dame Anne-Nicole-Constance de Maistre, veuve du dernier duc Laval-Montmorency.

Elle fut, croyons-nous, la première initiatrice de cette œuvre filiale, si belle, si touchante : *Le denier de St-Pierre*.

Trois jours après, la mort frappe un des grands hommes de ce siècle par son talent, son érudition, les services rendus, M. Le Play.

Et encore : M. Quicherat, directeur de l'École des Chartes; M. le marquis de Beudant; le vénérable frère Mamert, premier assistant du Supérieur général des frères des écoles chrétiennes.

Enfin on enterrait ces jours derniers Mme Honoré de Balzac, née comtesse de Hanska.

La loi du 28 mars. — Des instituteurs pleins de zèle ont déjà commencé d'appliquer la loi du 28 mars en Maine-et-Loire. Il y a quelques jours, l'instituteur de la commune de X..., canton de Durtal, a déclaré à ses élèves qu'à l'avenir il ne ferait plus faire la prière, et s'apercevant que parmi les livres de l'un d'eux se trouvait un catéchisme, il dit à l'enfant de cesser de l'apporter, parce que ce catéchisme ne serait plus enseigné à l'école. Instruit par son fils de ce qui venait de se passer, le père l'a immédiatement retiré de l'école, et rien, dit-il, ni réprimande, ni amende, ni prison, ne pourra le décider à l'y renvoyer tant que l'enseignement religieux en sera banni. (Extrait de *l'Union de l'Ouest*).

Ligue M. — L'association organisée en vue de combattre l'enseignement religieux et qui, il y a deux ans, a pris le nom de « Ligue française de l'enseignement », s'est réunie hier à la salle des fêtes du Grand-Orient, 16, rue Cadet.

Le F. Jean Macé présidait. Il a sollicité de ses auditeurs le calme, la tranquillité, leur rappelant les séances tumultueuses de l'année dernière.

Aucun profane n'était admis dans cette réunion, on pointait avec la plus grande attention les cartes des invités.

Cependant la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité » n'a pas eu raison de ces apôtres du mal.

Une vive discussion s'est engagée, les représentants des sociétés riches, voulant seuls avoir voix au chapitre, à l'exclusion des FF. qui se présentaient au nom des départements pauvres.

Enfin ce sont les riches qui l'emportent et le « capital triomphe encore des exploités. »

Touchante égalité, sublime fraternité maçonniques.

L'assemblée décide que les sociétés qui n'auront pas envoyé 500 fr. à la caisse, n'auront pas droit à un représentant au conseil général de la Ligue. (Extrait de *le Français*).

Nous y reviendrons, car le Congrès tiendra plusieurs séances.

Ce n'est pas utile. — Un groupe important d'Italiens, habitant Marseille viennent d'inviter Garibaldi à faire dans cette ville le voyage qu'il a promis depuis longtemps.

Il me semble que si ces étrangers, désirent voir leur fantoche ils peuvent aller le trouver dans son île. Ils n'ont pas, que je sache, à l'inviter chez nous.

LA RÉVOLTE DES CONSCIENCES

Tout n'est pas fini avec le vote de la loi du 28 mars ; tout ne fait que commencer. Nos législateurs n'ont pas eu, je pense, la naïveté de s'imaginer que les catholiques allaient humblement courber la tête sous le joug qu'ils viennent de façonner.

On ne met pas la main sur les âmes comme sur les propriétés religieuses ; on ne crochette pas les consciences comme les portes d'un couvent.

Ils pourront invoquer l'adage, *dura lex, sed lex*, on leur répondra qu'il ne peut y avoir de loi contre le droit, et que toute loi ainsi faite est nulle et de toute nullité, et que personne ne lui doit soumission.

Nous voyons avec une satisfaction profonde que d'un bout de la France à l'autre la loi athée a suscité une révolte des consciences. Les pères de famille, de Lille à Marseille, ont protesté avec indignation, et ont déclaré que non-seulement ils n'obéiraient point à la loi, mais encore qu'ils empêcheraient de lui obéir tous ceux sur lesquels ils ont quelque autorité. Les énergumènes de la presse rouge vont jeter leurs clameurs habituelles et dénoncer l'insurrection cléricale.

Que nous importe ?

Eh bien ! oui, nous nous insurgons à la fin, non avec des armes, mais forts de notre droit, nous opposons un énergique *non possumus* à des exigences qui comblent la mesure.

Il y a bien assez longtemps qu'on était habitué à nous tondre la laine sur le dos sans que nous songions à nous plaindre. Cette fois, c'est fini.

La libre-pensée, qui n'est après tout qu'une minorité, a pu s'emparer du pouvoir après être restée des mois et des années embusquée à ses avenues. Une fois maîtresse du pouvoir, elle a pu se croire maîtresse de la France, et essaye de dire comme son patron Tartufe :

La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir.

Elle a commis une erreur dont il faut qu'elle se désabuse. Si charbonnier est maître chez soi, je ne vois point que la condition du père de famille catholique doive être inférieure à celle du charbonnier. Maîtres chez nous, nous avons été dans le passé, et maîtres chez nous, nous resterons dans l'avenir.

Assez de violations de domiciles comme cela !

Et voyez l'heure que choisit le gouvernement pour imposer son enseignement officiel : l'heure où dans ses propres établissements il ne peut arriver à avoir raison de ses élèves. Toutes les semaines nous apprenons quelque révolte de lycées, et maintenant voici que les ly-

céens vont se réunir en congrès pour protester contre la discipline. Le spectacle est instructif, il faut en convenir. Il n'a rien qui nous surprenne, après tout, car lorsqu'un professeur ne pourra enseigner à ses élèves qu'ils doivent obéir à Dieu, les élèves se demanderont avec logique pourquoi ils obéiraient au professeur.

Or, nous qui croyons que l'enfant doit obéissance à l'autorité légitime de son professeur, nous voulons pour cela qu'il sache d'où découle toute autorité légitime. Nous voulons qu'il connaisse ses devoirs envers Dieu, parce que c'est alors seulement qu'il connaîtra ses devoirs envers la patrie, envers sa famille, ses concitoyens et lui-même.

Martial FERRÉ.

Conseil Municipal

Il est d'usage, dans les théâtres qui se respectent, et même dans ceux qui se respectent moins, de faire relâche, les Jeudi et Vendredi saints.

Les acteurs, les actrices auraient-ils quelque répugnance à se montrer, ces jours-là, sur les planches ?

Les directeurs de spectacles conserveraient-ils un reste de foi chrétienne, ou bien comprendraient-ils simplement que le public ne viendrait pas, en nombre suffisant, à leurs vaudevilles et opérettes ?

Il nous serait difficile de décider si ce chômage des théâtres est provoqué par le sentiment religieux ; ou bien par une pensée de convenance, ou bien encore par une simple combinaison financière ; toujours est-il que le Jeudi saint et le Vendredi saint, il y a relâche dans les théâtres municipaux.

Or donc, le tact qu'ont montré le directeur des théâtres, les acteurs, les actrices, les demoiselles du ballet, les machinistes, etc., etc.

Ce tact là, les conseillers municipaux de Lyon, ne l'ont pas eu.

Ils se sont demandé comment il se faisait que des théâtres subventionnés par la municipalité, aient pu prendre part au deuil ordinaire des chrétiens pendant les deux jours les plus augustes de la semaine sainte !

Ils se sont dit : mais peut-être M. Campo casso a-t-il fait ses stations le Jeudi saint !

Peut-être Mlle X a-t-elle participé le Vendredi saint à cet acte essentiellement cléricale qu'ils appellent la *Vénération de la Croix* !

Horreur ! Fanatisme ! Et nous qui accordons à ces gens-là, une subvention de 200,000 fr. (Laquelle heureusement, n'est pas prise dans nos poches) !

N'est-il pas évident, messieurs, qu'il y a ici un vrai scandale ?

Qu'en pense l'administration ?

Je ne garantis pas les termes, mais je certifie que c'est dans cet esprit que la question a été posée au conseil municipal. Et c'est M. Bessières (un fameux lapin, savez-vous ?) qui a levé le lièvre.

Oui, M. Bessières a trouvé étrange qu'il n'y eût pas comédie, le *Jeudi saint* et le *Vendredi saint*, dans les théâtres municipaux !

Et M. Bessières, me dit-on, est professeur au Lycée de Lyon !

Dans ce cas, je plains l'Université de France d'avoir de tels hommes dans son corps enseignant.

Je plains surtout les familles honnêtes qui donnent de tels maîtres à leurs enfants.

J'ai voulu, cependant, me renseigner sur M. Bessières, le farouche adversaire des convenances au théâtre ; j'ai interrogé quelques ex-lycéens de ma connaissance.

Ils m'ont dit que M. Bessières était, de leur temps, un modeste pion de collège, et quand j'ai demandé si ce personnage avait une certaine valeur, un certain esprit, ils se sont mis à rire et si fort et si longtemps..... que j'engage les lecteurs de *l'Éclair* à faire comme eux.

MARK.

COURAGE, ESPOIR

Je crois, je veux agir pour attester ma foi
Je ne sais si je puis, mais je sais que je veux.
V. LAPRADE.

La loi du 12 mars vient compléter la série des mesures iniques et vexatoires portées contre les catholiques. Je ne dirai rien de ses conséquences si graves et si pleines de périls ; des gens plus autorisés que moi ont déjà parlé et leurs paroles éloquents et indignées ont trouvé un écho dans le cœur de tous. Mais ce que je puis dire, c'est que s'il est un acte capable d'exciter la colère des vaincus et de les faire rougir des maîtres qui les oppriment, c'est bien cette loi aussi injuste que ridicule. On nous attaque dans nos derniers remparts, nos derniers retranchements, nos dernières espérances de salut. A nous de nous défendre.

Ah ! je le sais bien ! nous n'avons plus les secrets du courage, ni les saintes joies du sacrifice, ni l'entraînement du danger affronté pour une noble cause ; et l'on se prend soi-même en pitié quand on se sent tant d'indifférence pour le bien, tant de penchant au mal, si peu de fermeté dans la résistance, si peu de haine contre nos persécuteurs.

Réveillons-nous cependant, préparons la lutte, la lutte sans merci, laissons là nos faiblesses et nos apathies. L'heure est venue d'agir.

Qu'importe nos anciennes divisions et nos torts mutuels ; il y a désormais un sentiment qui doit nous unir tous : *Dieu et Liberté !*

Ces paroles que Lacordaire écrivait dans *l'Avenir*, en 1830, doivent être à l'heure actuelle notre cri de ralliement. Ce n'est pas quand l'attaque se produit sur tous les points, quand la lutte en est arrivée à son degré le plus aigu qu'il faut désertir ses rangs. On doit, au contraire, réunir toutes les forces dont on dispose et combattre avec persévérance, n'ayant qu'un mot d'ordre, qu'un seul drapeau.

O'Connell n'a vaincu l'Angleterre et obtenu un édit satisfaisant que parce qu'il disciplina l'Irlande. « L'Irlande luttait avec lui, souffrait avec lui, triomphait avec lui. » Son nom, talisman précieux, suffisait pour exciter les colères et apaiser les émeutes. Tout Irlandais disait en parlant de lui : « Notre homme. »

Et pourquoi ne parlerais-je pas aussi de la discipline qu'apporta Philippe de Mérode dans les luttes de la catholique Belgique contre la protestante Hollande.

La maison d'Orange ne fut vaincue que parce que ses ennemis ne comptaient qu'un drapeau.

Ce n'est plus l'instant des récriminations timides, des luttes de tribune, de la patience faible et craintive.

Le temps n'est plus où l'on doit se désintéresser des questions aussi graves sous prétexte qu'il n'est pas encore temps d'agir.

L'heure est venue et la victoire sera à nous si nous voulons. Montalembert le savait quand il disait : « On est libre quand on veut s'unir et combattre. »

Nos persécuteurs, je puis certes leur donner ce nom maintenant, savent que nous sommes les fils des martyrs et comptent sur le silence que nous fait tenir nos habitudes de sacrifice et d'abnégation. Oui nous sommes les petits-fils des martyrs, nous en sommes fiers ; mais nous savons aussi que nous sommes les fils des défenseurs de la Terre Sainte et que leur sang n'a point dégénéré en leurs enfants.

Les fils des martyrs oui, pour souffrir, mais aussi les fils des Croisés pour combattre.

J. DUCHATEL.

Qu'est-ce qu'une Nation ?

Tel est le titre d'une brochure que M. Renan vient de mettre au jour, brochure qui est la reproduction d'une conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882. Nous sommes heureux d'y trouver une opposition complète au système actuel des nationalités. C'est la première fois, à notre souvenir, qu'un écrivain de talent et de renommée descend dans la lice pour combattre le grand principe de la politique napoléonienne et de la politique républicaine.

Qu'est-ce qu'une nation ? se demande M. Renan. Est-ce la réunion de tous les peuples d'une même race ? — Non, répond-il ; une réunion pareille ne suffirait pas pour constituer une nation, tandis que l'amalgame de plusieurs races différentes peut former une vie nationale.

La nation française est un mélange de trois peuples, les Celtes, les Ibères et les Germains ; l'Allemagne est celtique, germanique et slave ; en Italie, se croisent Gaulois, Étrusques, Pélasges, Grecs, sans compter bien d'autres éléments. — La langue non plus ne donne pas un droit national ; elle n'est qu'une simple invitation à se réunir, car les Etats-Unis et l'Angleterre, les Etats de l'Amérique espagnole et l'Espagne parlent la même langue et ne forment pas une même nation, pendant que la Suisse compte trois ou quatre langues. — M. Renan nie aussi la religion comme base suffisante d'une nation, car il n'y a plus de religion d'Etat. — Il nie la communauté d'intérêts, car un *Zollverein* n'est pas une patrie. Il nie enfin la puissance exclusive des frontières naturelles, attendu qu'elles sont presque toujours discutables.

Donc, ajoute M. Renan, la race, la langue, les intérêts, l'affinité religieuse, la géographie et les nécessités militaires ne suffisent pas pour établir un peuple. Que faut-il ?

Rien de matériel n'y suffit ; une nation est un principe spirituel, résultant des complications profondes de l'histoire, une nation est une âme.

« Dans le passé, un héritage de gloire et de regrets à partager ; dans l'avenir, un même programme à réaliser ; avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà ce qu'on comprend, malgré les diversités de race et de langage. »

C'est ainsi que l'Alsace est française, en dépit de sa langue et de sa race. M. Renan rentre dans la vraie tradition de la politique et dans la vérité des choses. Avec lui, les alsaciens sont français ; avec les républicains ordinaires et les impérialistes, on serait nécessairement amené à dire qu'ils sont allemands, puisqu'ils parlent allemand.

La brochure de l'éminent auteur, qui a oublié d'être républicain quand il la faisait, nous montre le spectacle intéressant et grandiose des nations qui se fondent. On voit les conquêtes germaniques, depuis le ^ve siècle jusqu'aux dernières aventures normandes, imposant aux races conquises des dynasties et une aristocratie militaire qui, très promptement, deviennent nationales. En France, après Hugues Capet, on ne distingue plus la race du noble de la race du vilain ; le seigneur et le serf, si différents comme situation, sont tous deux *Français*, et l'auteur rend hommage à la politique du roi de France « le type idéal d'un *crustallisateur séculaire*, qui a fait la plus parfaite unité nationale. » M. Renan compare la nouvelle existence de sa patrie « à la tentative de faire vivre en son identité première un corps à qui on aurait enlevé le *cerveau et le cœur*. »

Ces paroles, jointes à beaucoup d'autres, semblent appeler pour conclusion les mots suivants : *Rappelons le roi pour rendre son cœur et son cerveau à la France.*

Mais M. Renan est trop sincère républicain pour tirer nettement sa conclusion. Enfin ! elle se dégage logiquement de l'écrit : c'est déjà beaucoup, et le chemin parcouru depuis l'époque où M. Renan prônait à grande voix la république apparaît déjà bien long. Un pas encore, et M. Renan sera monarchiste.

D. DUROLLIN.

Une Séance du Conseil municipal de Gorneyton-les-Dindons

Présidence d'office et haute surveillance du F. M., maître d'école du lieu et secrétaire de la mairie.

Le président, agitant avec fureur une de ces grosses sonnettes de fer-blanc que l'on suspend au cou des vaches pour les retrouver quand elles paissent dans les bois. — Silence, la séance est ouverte, le citoyen maire a la parole.

Personne ne bouge, le citoyen maire est en train d'achever sa pipe sur le pas de la porte d'en bas.

Le président, hurlant de tous ses poumons. — Est-ce que vous êtes sourds, donc? Vous êtes tous là à me regarder comme des bûches!

L'adjoint se levant et du ton batement prétentieux qui le distingue. — Puisque le citoyen maire n'est pas disponible pour l'instant, je demande la parole à son lieu et place.

Le président. — Je vous la donne, la parole, mais tâchez moyen de ne pas bivaquer comme la dernière fois, ou sinon je vous la rôte.

L'adjoint. — C'est bon, c'est bon, on sait ce que parler veut dire: et d'ailleurs, si j'ai demandé la parole, c'est pour un fait qui n'a pas de rapport à ce que je vais vous dire.

Le président. — Parlez, parlez, puisque c'est comme ça.

L'adjoint. — Je me résume, et je demande par amendement que tretous, les citoyens conseillers, nous soyons absentes de payer pour passer sur le pont de... ainsi que le citoyen président et maître d'école, mais pas le garde qui se rend de plus en plus bonapartiss' depuis quelque temps. (Tumulte et vives protestations de quelques conseillers partisans encore du garde champêtre).

Le président, carillonnant à tours de bras. — Silence, silence! Laissez parler l'orateur. Ous qu'y a du désordre n'y a pas d'ordre; ce n'est que dans le calme paisible qu'on peut délibérer tranquillement... (apercevant trois membres qui, dissimulés derrière leurs collègues, tirent de leurs noires bouffardes d'épais nuages de fumée) Citoyens, il n'y a pas de décence dans vos pipes, d'ailleurs ça abîme la salle.

L'un des fumeurs, l'un des rares opposants sans doute. — La liberté est libre; n'y a pas de plaisir à être républicain; et puis, c'est pas le Pérou que votre salle. (Cris: à l'ordre, à l'ordre, la question préférable!)

Le président. — Préférable... ce n'est pas ça; on dit: préférable. Vous ne dites tous que des bêtises, taisez-vous!...

Tout à coup le quinquet a sept becs qui éclairait cette mémorable délibération vient à s'éteindre faute d'aliment. L'assemblée est dans la plus grande agitation. Il s'ouvre une discussion ténébreuse; plusieurs membres pensent que cette extinction a été machinée par les sept cléricaux de l'endroit, et demandent qu'on fasse un rapport tout en cherchant un prompt remède. L'adjoint se gratte le front, réfléchit profondément et redemande la parole « pour une émotion sur l'incident ».

Le président. — Vous revoulez la parole, citoyen adjoint, vous la rez'avez

L'adjoint. — Citoyens, notre lampe ne se serait pas éteinte s'il y avait eu de l'huile dedans, il y aurait eu de l'huile dedans si on en avait acheté; on en aurait acheté s'il y avait eu de l'argent dans la caisse; il y aurait eu de l'argent dans la caisse si notre pays n'avait pas été corrompu par les bonapartiss'. (Trepignements d'enthousiasme par tous les sabots de l'assistance).

Je me résume à vous proposer l'arrêté suivant dont auquel voici ce qu'il portera:

« Le conseil, considérant que sa lampe s'est éteinte faute d'huile; que le moyen qu'elle ne s'éteigne plus, c'est d'acheter de l'huile; que le moyen d'acheter de l'huile, c'est d'avoir de quoi; que le moyen d'avoir de quoi, c'est qu'on en donne, arrête: tous ceux qui que ce soit quiconque habite la commune sera tenu de mettre à la grenouille deux sous en numéraire. On fera la quête. »

Tout le monde. — Oui, oui, oui! adopté!
Le président. — Qu'est-ce qui veut encore la parole?
Silence sur toute la ligne.
Le président. — Personne ne veut plus la parole? Une fois, deux fois... trois fois. Je vous avertis que je lève la séance.
L'honorable assemblée s'évacue comme un seul homme.
Pour copie certifiée conforme au procès-verbal:
Gorneyton-les-Dindons, 5 avril 1882.
UN CONTRIBUABLE.

LA SUPPRESSION DE L'INAMOVIBILITÉ

Tout est mouvant dans l'ordre social que nous a créé la Révolution. Trois choses solides demeuraient seules permanentes depuis 80 ans; la magistrature, l'armée, le clergé. La République va abaisser l'armée pour arriver graduellement à sa suppression; elle fait au clergé tout le mal qu'elle peut lui faire sans que l'œil des électeurs de campagne soit assez fin pour l'apercevoir; pour comble de destruction, elle veut supprimer l'inamovibilité de la magistrature.

Depuis trois ans, chaque garde des sceaux a son projet sur les magistrats. Chacun peut dire: « J'ai mon plan, moi. » Il y a le plan Le Royer, le plan Cazot, le plan Goblet, le plan Martin-Feuillée, le plan Marcou, le plan Boyssset. On n'a qu'à choisir. M. Humbert a imaginé de ne pas choisir, et d'en bâtir un nouveau, qui serait à lui tout entier. Nous avons donc, en plus, le plan Humbert.

Cette masse de projets aboutit au même but: suppression des magistrats indépendants et création d'une magistrature à la dévotion de la République.

La différence n'est que dans les moyens et le plus ou moins de franchise. M. Humbert est aussi carré que ses collègues pour le fond; seulement il a tenu à honneur d'être doux pour la forme. Il ne veut pas supprimer l'inamovibilité, oh! non! il ne veut que la suspendre pour trois mois.

Gardez-vous bien de croire que des magistrats seront révoqués — loin de là, ils seront placés ailleurs ou non maintenus.

Impossible d'être plus gentil dans les mots que M. Humbert. Et on peut traduire ainsi en langue vulgaire la véritable pensée de M. le garde des sceaux:

La suppression de l'inamovibilité des magistrats destitués ne fait pas tort à l'inamovibilité des magistrats nommés.

Pensez-vous que Machiavel eut mieux tourné la difficulté?

Il n'en est pas moins vrai que son projet laisse liberté au gouvernement de renouveler la magistrature totalement. On ne sera pas obligé de regarder à la capacité: une attestation de républicanisme tiendra lieu de tout. La politique sera la base de la réforme. Mais on se demande si les avocats, avoués ou notaires, pourvus de situations convenables, seront bien curieux d'entrer dans cette nouvelle magistrature sans stabilité. On ne pourra donc pas recruter la magistrature, ou ce sera un recrutement de médiocrités.

Au reste, peu importe à la République que sa magistrature soit savante et brillante, pourvu qu'elle soit servile.

P. D.

VARIÉTÉS

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LYON

Il y a peu de mois, nous rappelions, dans l'Eclair, les immenses services qu'avaient rendus à l'Europe civilisée les religieux Trinitaires voués à l'œuvre touchante de la rédemption des captifs.

Poursuivant nos excursions à travers les siècles passés, tant calomniés et, hélas! si peu connus à notre époque de préjugés absurdes, nous continuerons de recueillir, en passant, quelques-uns des exemples du dévouement sublime dont firent preuve les membres des corps religieux à l'égard de leurs concitoyens.

La ville de Lyon, qui déjà avait senti plusieurs fois les atteintes de la peste, vit, en 1628, cet horrible fléau s'abattre dans ses murs avec une nouvelle fureur.

Jamais l'affreuse maladie ne s'était déclarée avec autant d'intensité, jamais non plus ses ravages ne furent aussi terribles.

Mais si le mal fut grand, le zèle et l'abnégation des ordres religieux et du clergé séculier furent à la hauteur de cette douloureuse situation.

Amis fidèles, ils n'abandonnèrent point leurs frères au jour de l'infortune.

Nous empruntons à un historien moderne (1) quelque traits du tableau lamentable de la grande peste de 1628, que devait rappeler, moins d'un siècle plus tard, celle de Marseille où l'on vit, en face des mêmes horreurs, s'exercer la même abnégation héroïque dans la personne de l'évêque de Belzunce.

« Elle (la peste) ne prit point naissance sur le sol lyonnais; déjà répandue et fort meurtrière en Italie, au mois d'avril, la peste marcha vers le Nord avec une sorte de régularité et, d'étape en étape pour ainsi dire. Quelques soldats revenant du Milanais la rapportèrent, dit-on, d'au-delà des Alpes; elle parut tout à coup, vers le milieu de juillet, dans le village de Vaux, aux portes mêmes de Lyon. On prit quelques précautions pour retenir sur ce point la maladie contagieuse, mais elles furent inutiles; et bientôt des cas de peste évidents apparurent au mois d'août sur des points divers de la Guillotière. Il était facile d'interrompre toute communication entre la ville et le faubourg infecté, et on n'y manqua pas: cette mesure fut inutile. On raconte que quelques hardes de pestiférés, introduites en fraude et vendues auprès de l'église de Saint-Nizier, importèrent la contagion au cœur de Lyon frappé de terreur, on était aux derniers jours du mois de septembre, des ouvriers tombèrent comme frappés de la foudre dans les quartiers populeux de Saint-Nizier, de Saint-Jean et de Saint-Georges: toute dénégation sur le véritable caractère de la maladie était impossible; c'était bien la peste et une peste terrible..... »

« Etrange dans sa marche, comme le sont la plupart des maladies épidémiques, la peste épargnait certaines rues et frappait toutes les maisons du voisinage. Elle respectait quelquefois un des côtés de la rue tout entier, et ravageait l'autre; ce n'étaient point toujours les quartiers les plus infectés et les plus encombrés de la vieille ville qu'elle couvrait le plus de deuil, on la vit pendant plusieurs mois attaquer de préférence les places de Bellecour et des Terreaux, ainsi que les quais, c'est-à-dire les quartiers les plus beaux et les plus accessibles à l'air et à la lumière. Toute la partie inférieure de la Grand-Côte fut dévastée par le fléau; il s'arrêta vers la rue Neyret, au niveau d'une petite maison sur la façade de laquelle on vit longtemps une petite statue avec cette inscription: *Ejus præsidiū non ultra pestis, 1628*. On assure qu'il n'y eut pas de pestiférés dans le faubourg de la Croix-Rousse..... »

(1) J.-B. Monfalcon. Histoire de la ville de Lyon, 1847, tome second, pages 746 et suivantes.

LES COUTEAUX D'OR

PAR PAUL FÉVAL

Ils regardaient de tous leurs yeux, Carmen surtout, qui avait la vue perçante de la jeunesse, mais elle ne voyait rien venir.

Un soir pourtant, à perte de vue, elle aperçut comme un point obscur qui se mouvait dans la Savane. Son cœur battit. Rosen s'était habitué à deviner sa pensée sans entendre ni voir.

— Il y a quelque chose? dit-il.
— Je ne distingue pas bien encore, répondit la jeune fille: pourtant l'objet grandit à l'œil avec rapidité.

— Quel objet?
— Attendez... c'est un homme... un homme à cheval... le soleil couc'ant le frappe en ce moment... Il est demi nu... son cheval est à tous crins sans selle.

— Towah! s'écria Rosen, les Pawies sont cavaliers en naissant.

Rosario et le missionnaire ne voyaient rien encore.

— Je crois que c'est en effet l'Indien, dit Carmen après un silence; il pousse son cheval comme un furieux...

— Ah! fit-elle en un cri de frayeur, le cheval tombe et disparaît avec son cavalier dans la ravine. Towah! c'est bien Towah! Towah le relève et pique ses flancs à coup de couteau. Il avance! il avance!

Rosen était à la fenêtre. Sa volonté faisait un effort pour déchirer le bandeau qui couvrait sa vue. Il eût voulu donner de loin la nouvelle apportée, sur le visage de son messenger. Un second cri de Carmencita le fit tressaillir.

— Il tombe encore, dit-elle; il se relève et regarde son cheval abattu... il continue sa course: le cheval est mort.

— L'Indien a-t-il les pieds nus? demanda Rosen.

— Oui, nus et sanglants.

Rosen pensa tout haut:

— Il n'est pas encore vengé!

— Un quart d'heure après, sur les ordres donnés par la fille du seigneur alcade, Towah était introduit dans la prison.

La sueur inondait sa tête rasée, rabattant la longue touffe qu'il gardait au sommet du crâne.

Il se posa debout au milieu de la chambre, immobile et muet. Son souffle épuisé soulevait sa poitrine par soubresauts. Suivant la coutume de sa race, il attendait pour parler qu'on l'interrogeât.

— Qu'es-tu à m'apprendre, Towah! demanda Rosen dont la voix tremblait.

— La Langue-Dorée, répliqua l'Indien, a volé deux fois le mayor; il lui a pris aussi sa fiancée.

Rosen pâlit affreusement et tomba dans les bras du P. Lekain.

Towah, toujours droit et immobile, gardait maintenant le silence.

— Cet homme est vivant? prononça Rosen avec effort.

L'Indien montra ses pieds nus.

— Je l'ai tenu sous mon tomahak, répondit-il; mais il y a des soldats dans ces grands villages, Towah a passé deux lunes en prison.

Rosen n'interrogea plus.

Il resta plus d'une heure la tête entre ses mains.

Au bout de ce temps, il dit:

— Il faut que je parte.

Le prêtre et Rosario se regardèrent, pensant qu'il délirait, mais Carmen répondit:

— Albert, vous partirez, puisque vous le voulez.

Rosen crut avoir mal entendu, elle ajouta:

— Towah! allez préparer des chevaux; à la nuit, votre maître sera au pied des remparts.

Towah fit un pas pour sortir. Avant de franchir le seuil, il se ravisa et vint s'agenouiller devant Carmen.

— Pourquoi celle-là n'est-elle pas la fiancée du mayor? murmura-t-il; mais les visages pâles n'aiment que celles qui les trahissent!

Quand Towah fut parti, Carmen dit au comte Albert:

— Cavalier, vous avez raison, il faut défendre votre bonheur.

— Mais, objecta Rosario, pour sortir de ce lieu il faudrait des ailes.

— Il y a longtemps, répondit Carmen, que je songe à cela. J'ai beaucoup de douleur à me séparer de mon frère, et c'est en pleurant que j'ai tressé la corde de soie à l'aide de laquelle il descendra le long des remparts.

Rosario l'embrassa et le prêtre la bénit.

Rosen mit un genou en terre à la place que Towah venait

de quitter. Il ne put prononcer une parole. Ses larmes inondaient les mains de Carmencita.

Au tomber du jour, Carmen, Rose, le prêtre et Rosario étaient encore réunis dans la prison. Carmen attachait de sa propre main la corde de soie aux barreaux de la fenêtre. Elle se pencha. La corde n'atteignait que les deux tiers de la longueur voulue.

— Je sauterai, dit Rosen.

Car il venait d'entendre le rauque signal de Towah dans le fossé.

Donna Carmen le retint au moment où il mettait le pied sur l'appui de la croisée, elle dépouilla vivement son reboso de soie, même cette mantille qui fait si belles les filles du Mexique; en temps Rosario dénoua son écharpe et le P. Lekain donna sa pèlerine et sa ceinture. Avec ces divers vêtements, coupés en lanières et tressés rapidement, les deux femmes allongèrent la corde.

Mais la corde était encore trop courte.

Rosen entendit Carmencita qui murmurait:

— Il est aveugle, il ne saura pas...

Quoi donc? Rosen entendit encore le prêtre qui répondait:

— Chère fille, vous avez un généreux cœur!

Puis il y eut un bruit de ciseaux qui grinçaient en tranchant une abondante chevelure.

Le comte Albert prêtait l'oreille: il savait, on le lui avait dit, que Carmen avait de magnifiques cheveux noirs: il les devina tombant en flots d'ébène sur le sol qu'ils baignaient.

Mais il ne devinait pas le pourquoi de ce sacrifice.

De ses beaux cheveux coupés et mis en tresses, donna Carmen allongea la corde qui, cette fois, balaya l'herbe au pied de la tour.

— Partez, dit-elle, et soyez bien heureux.

Georges Leslie appuya son mouchoir contre son front où il y avait des gouttes de sueur.

Hélène avait un poids sur la poitrine et ses yeux se remplissaient de larmes.

VI

LE PACTE

Georges but une gorgée d'eau et la marquise lui dit:

— Reposez-vous un instant, monsieur Leslie. Tout cela est d'un intérêt prodigieux!

— Je n'en ai pas pour longtemps désormais, madame, répliqua Georges, et je désire reprendre tout de suite.

(A suivre).

« L'aspect de la ville était effrayant : plus de bruit d'ateliers en activité, plus de chants d'ouvriers au travail, plus de cris dans les rues, des marchands et des hommes aux métiers ambulants; partout les boutiques et les portes d'allées fermées; partout les fabriques abandonnées, le commerce suspendu; partout les rues les plus fréquentées désertes, l'immobilité et un silence de mort, interrompu quelquefois cependant et rendu plus lugubre par le passage soit de groupes de vagabonds ou d'artisans furieux, soit de longues files de tombereaux chargés de cadavres..... »

« La maladie commençait souvent par un malaise indéfinissable, suivi d'un violent mal de tête et d'un extrême abattement; puis venaient des vomissements répétés. Alors des tumeurs d'un rouge vif se formaient aux plis de l'aîne ou aux aisselles; de petites taches violacées marquaient la peau; d'autres fois, on apercevait sur les membres, sur le visage ou la poitrine, un point rouge ou une petite ampoule d'une teinte violacée qu'entouraient des zones concentriques d'un pourpre foncé. La vésicule augmentait de volume, s'ouvrait, et présentait tous les signes de ce mal qu'on nomme charbon. Quelques pestiférés avaient les joues enflammées et les yeux injectés de sang; ceux-là étaient dans un délire continu; mais le visage, chez le plus grand nombre, était pâle, livide, taché de plaques empourprées et d'un aspect cadavérique; ceux-ci n'avaient plus de pouls, et cependant conservaient toute leur intelligence; ils ne souffraient point, et protestaient qu'ils se trouvaient bien au moment où ils allaient rendre le dernier soupir. Quelques ouvriers en soie, qui avaient positivement la peste, ne se mettaient cependant point au lit; ils continuaient à s'occuper de leurs affaires, ou s'asseyaient, immobiles, auprès de leur métier..... »

En regard du navrant spectacle que nous venons de présenter, on aime à contempler le zèle intrépide du clergé, bravant la contagion qui devait moissonner beaucoup de ses membres, et se multipliant sur tous les points de la ville en deuil pour consoler les malheureux frappés de la peste et leur prodiguer les secours de l'âme et du corps.

Laissons encore parler l'historien que nous venons de citer :

« Ce qui importait surtout, c'était le service des gardemalades; il y avait tant de dévouement parmi les citoyens qu'il ne fut pas difficile de pourvoir à ce soin. Le clergé se montra, comme à l'ordinaire, dans ces grandes crises, d'une abnégation admirable : prêtres réguliers, curés, vicaires, habitués des paroisses, jésuites et capucins surtout, répartirent entre eux le service des infirmiers et les visites des malades à domicile. Vêtus d'une toile gommée qui les enveloppait de toutes parts, les mains huilées, et tenant sous le nez un mouchoir imbibé de vinaigre, ils parcouraient la ville en tous sens. Quelques-uns d'entre eux portaient à leur cou, comme un moyen préservatif, de saintes reliques ou l'Hostie consacrée; dédaignant toute précaution et se fiant à la Providence, ainsi qu'à leur courage, ils abordaient et touchaient les malades sans crainte. Ces bons religieux se partageaient la ville : les Capucins prirent St-Paul et l'hospice des pestiférés; les Minimes, St-Jean et St-Georges; les Récollets, St-Clair et l'Hôtel-Dieu; les Jésuites, tout le quartier populaire de St-Nizier. »

Ici, l'auteur que nous citons, bien qu'étant très modéré en cléricalisme, ne peut s'empêcher d'émettre une remarque à laquelle nous applaudissons de tout cœur :

« Ce n'eût point été, dit-il, pendant le long cours de cette peste qu'on aurait mis en question l'utilité des congrégations religieuses. »

Nous ne croyons pas, en effet, qu'en pareille occurrence nous eussions vu le vaillant chevalier Perraudin promenant d'un couvent à l'autre, et sans souci aucun de l'épidémie meurtrière l'intéressante collection de rossignols et de crochets à l'aide desquels il accomplit naguères les brillants exploits qui transmettront à la postérité le nom de ce héros désormais fameux; mais poursuivons :

« Les congrégations religieuses acceptèrent avec empressement un service qui devait être pour beaucoup de leurs membres une sentence de mort; ces hommes pieux portaient souvent le dévouement jusqu'à toucher les bubons des pestiférés, pour rassurer l'imagination frappée du peuple; ils ne recherchaient pas la louange pour des actions qu'ils trouvaient fort simples; leur récompense était ailleurs. »

Nous reconnaissons bien ici cette charité et cette fraternité véritable qu'ont toujours pratiqués, et cela sans grandes phrases, les fidèles disciples de l'Evangile.

Non seulement les membres du clergé, mais encore les laïques firent leurs devoirs en ces néfastes circonstances, et les noms des Jean de Sylvecane, des Mélier, des Luc de Scève, etc., évoqueront toujours, avec le souvenir de leur dévouement, celui des mesures de prudence et de sagesse que ces hommes de cœur surent prescrire, comme commissaires de la santé, pour satisfaire aux besoins multiples de cette période de désolation.

Nous ne reproduirons pas aujourd'hui les manifestations de foi touchantes des populations affligées, ni les cérémonies expiatoires que célébrèrent dans Lyon les Cordeliers de Saint-Bonaventure et les Pénitents du Confalon, peut-être y reviendrons-nous quelque jour.

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur le vœu des Echevins à Notre-Dame-de-Lorette où se rendirent deux Pères Minimes, chargés par le Consulat d'offrir à Marie, dans son sanctuaire et au nom de la cité en deuil, une lampe magnifique.

Nous compléterons seulement le récit des historiens lyonnais en rapportant ici la part que prit à l'œuvre commune du soulagement des pestiférés, une humble Congrégation nouvellement établie dans notre ville : nous voulons parler des Augustins-Déchaussés de la Croix-Rousse.

Aucun auteur, que nous sachions, n'a mentionné ces religieux dans la nomenclature de ceux qui exposèrent leur vie pour le soulagement des infortunées victimes du fléau cruel, et nous sommes peut-être le premier à mettre au jour le témoignage authentique de leur admirable dévouement.

Nous l'avons appris par un acte notarié que nous avons eu le bonheur de découvrir, portant certificat des Echevins, et qui appartenait aux anciennes archives de ces Religieux.

Nous publions plus bas, *in extenso*, cette pièce historique à laquelle nous laisserons son cachet de véacité en respectant scrupuleusement son orthographe originale, mais disons d'abord quelques mots sur les Augustins-Déchaussés.

Les Pères, envoyés d'Avignon en suite d'une commission donnée par un Chapitre général tenu dans cette ville en 1623,

vinrent solliciter du Consulat l'autorisation de s'établir à Lyon. Ils l'obtinrent par délibération du 9 mai 1621.

L'approbation de l'Ordinaire suivit de près, et le Conseil archiépiscopal, présidé par M. Meschatin de La Faye, accorda, le 26 avril 1628 la permission à ces religieux de s'établir définitivement au faubourg de la Croix-Rousse, et d'y commencer la construction du cloître et de l'église.

Nouveaux venus dans la ville de Lyon, ces bons moines ne devaient pas attendre longtemps l'occasion d'acquiescer, envers les citoyens qui les avaient si généreusement reçus, la dette de leur reconnaissance et de leur affection. Aussi la peste de 1628 les trouva-t-elle debout, au poste d'honneur, partageant, avec leurs confrères plus anciens, les mêmes périls et s'oubliant aussi pour ne songer qu'au bien de leurs semblables.

Voici le document en question :

Nous Prevost des Marchandz et Eschevins de la Ville et communauté de Lyon, certifions à tous qu'il appartiendra, que durant le temps que ladite Ville a esté affligée de la maladie contagieuse ez années dernières mil six cens vingt-huit, vingt-neuf, trente et trenteung, les Religieux du Couvent des Augustins-Deschaussés du faulxbourg de la Croix-Rousse lez Lyon, ont assiste les mallades de ladite maladie audict faulxbourg et a iceulx administré les saintz sacrementz de Penitence, et mesmes le Pere Agricol de leur Ordre avec frere Simplician son compaignon ont esté exposés pendant lannée dernière tant a l'oeconomie pour administrer les Sacrementz aux Quarantains du lieu de la Fleur de Lys que dans l'hospital Saint-Laurent hors les murs destiné pour les pestiferez. Dans lequel hospital ledict Pere Agricol avec sondict compaignon sont encore a present enfermez pour l'assistance des paouvres mallades qui y sont restez, le tout au grand soulagement du public. En tesmoignage de quoy Nous Claude Neyret sieur de Bellevue, Pierre Bernico bourgeois, Jehan de Silvecanne conseiller du Roy et Garde des Sceaux en la Seneschaussée et Siege Presidial dudict Lyon; Eustache Roviére aussy bourgeois Eschevins du ladict ville avons fait expedier le present certificat. Iceully signé fait contresigner par le commis au Secretariat et sceaux des Armes de ladite ville.

Donne a Lyon le premier jour de Mars mil six cens trente deux (1632), Neyret, P. Bernico, De Silvecanne, Roviére, par lesdictz sieurs, Gajan commis et scellé.

Telle a été la conduite de ces Ordres religieux que les stupides préjugés de notre époque ne peuvent comprendre et moins encore apprécier. A l'éclat de la science, ils ont ajouté les travaux persévérants qui ont fait la France chrétienne et heureuse d'autrefois.

Personne ne doit ignorer que durant les siècles de barbarie, les lettres et les sciences trouvèrent un asile bienveillant à l'ombre des monastères qui, seuls, nous ont conservé les trésors littéraires des anciens.

ANTOINE FRANÇOIS.

Le Gérant : Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAÏN, rue Sala, 44.

LE CAFÉ DES GOURMETS
est composé des meilleures sortes.
Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **TREBUCHEN**
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

Au Bon Marché
94, COURS LAFAYETTE, 94

Grand Assortiment de Jouets d'Enfants, Poupées, Jeux, Bibelots, Sacs pour Dames et Paniers Fantaisie, Articles de Ménage et de Parfumerie.

OBJETS D'ÉTRENNES DE TOUTE PROVENANCE

Prix exceptionnel de bon marché

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON
Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie
S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX
V. FOURNIER, Rue Confort, 14, LYON

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE
Médaille d'or. HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE (Médaille d'or.)
Expédition France, en France, depuis 8 litres. Dépôts partout, notamment à Paris, Vve Paquetot, rue Châteaudun, 2; à Lyon, C. Vidal, c. de la Liberté, 15; Fabrique P. BARBLER, à Hendaye (Basses-Pyrénées).

On vient de perfectionner les biberons, objets si utiles à la santé de l'enfance; les biberons à bouchons de liège avaient une odeur de lait aigre insupportable qui répugnait à l'enfant.

Le bienfaiteur de l'enfance si connu, M. Robert, a remplacé le bouchon en liège par un nouveau système de bouchage breveté en France s. g. d. g. et à l'étranger, dit *Biberon-Robert* flexible, d'une propreté irréprochable, d'un bon marché sans précédent, et qui fait l'admiration du corps médical. Ce biberon est le meilleur, n'épuisant pas les enfants, et, d'après le rapport de M. le docteur Mézières, peut être appelé la vraie mamelle artificielle. Avis donc aux jeunes mères.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
N'EST LE VÉRITABLE QUE

LEÇONS
d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol et d'Anglais (traductions)
Prix modérés
S'adresser à l'Agence Fournier rue Confort, 14, sous le n° 1216.

FER ENCAUSSE
SOLUTION TITRÉE DE FER BICARBONATÉ
Guérit : Chlorose, Anémie, Névralgies, Hystérie, Pertes blanches, Épuisement, Lymphatisme, Rachitisme, etc.
Il ne se coagule jamais et est véritablement le moins cher de tous les ferrugineux, puisque le flacon dure de 40 à 50 jours.
Prix du Flacon enroulé : 3 fr. 50
Vente dans toutes les bonnes Pharmacies
Vente en gros et Dépôt général :
Contellier, Paër & Co
45, RAUB. MONTMARTRE, 45, PARIS
LYON : Vente en gros : Cherbilanc, Lestra, Paiyre; au détail : Pharmacie des Terreaux, Pharmacie du Serpent, Mazada et Daloz Moavenoux, Lioras.

LE DOCTEUR CHOFFÉ
Ex-Médecin de marine, offre gratuitement une brochure indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux), pour la guérison radicale de hernies, hémorroïdes, maladies de vessie, goutte, gravelle, rhumatismes. Adresser les demandes :
27, quai Saint-Michel, Paris.

PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT
Pièces d'eau, Moulures en ciment, Travaux de Maçonnerie

FAVIER SIMON
ROCAMBEUR
Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Comité agricole
56, Rue de Trion, au 2°
(Lyon-St-Just).

BON VIN BIÈRE, CIDRE naturel à s'y méprendre, obtenu avec la préparation hygiénique de GARDES, à Balaygue-Penne (Tarn), seul inventeur — Dose et instruction pour un hectolitre, franco contre 4 fr. mandat-poste, aux instituteurs, franco en gare pour 5 hectolitres, 13 fr., pour 10 hectolitres, 20 fr.

TIMBRE CAOUTCHOUC
ANCIENNE MAISON LÉFÈVRE
Grande-Rue de la Croix-Rousse, 144
C. THIVOLLET
SUCCESSEUR
LYON, Cours de la Liberté, 87, LYON

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des Laiteries du Rhône les **BEURRES** tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. — Marque des LAITIERES DU RHONE.
Beurre extra-fin, genre Joigny, le kilogramme 5 fr.
Beurre fin de table, le kilogramme..... 3 50
QUALITÉS ESTAMPILLÉES

LE SAUVEUR DES ENFANTS
Ce précieux remède se trouve chez son inventeur Léon BERTRAND, place de la République, 55. Détail, pharmacie St-Pothin, 24, rue Bugeaud, et toutes les pharmacies.
Prix : 2 fr. 50

EN VENTE
A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort
DES
BILLETTS DE LA LOTERIE
EN FAVEUR DE
L'Association de Secours mutuels des Artistes dramatiques
Prix du Billet : 1 fr. 50
DERNIERS JOURS DE VENTE
400,000 Francs de Lots, payables en espèces
GROS LOT : 100,000 FRANCS
2 Lots de 50,000 fr., — 2 Lots de 25,000 fr., — 5 Lots de 10,000 fr.
50 Lots de 1,000 fr., — 100 Lots de 500 fr.
Envoi franco contre le prix des billets en un mandat-poste et 25 c. en sus pour 5 billets, 50 c. pour 10 billets, 75 c. pour 20 billets.